

**Commission d'accès à
l'information du Québec**

Dossier : 02 01 96

Date : 20040609

Commissaire : M^e Michel Laporte

X.

Demanderesse

c.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Organisme

-et-

9106-3719 QUÉBEC INC.

-et-

LYNE LAROCQUE

-et-

MARIO VINET

Tierces parties

DÉCISION

L'ÉTAT DU DOSSIER

[1] La demanderesse veut obtenir du ministère de l'Environnement (le « Ministère ») tous les documents au sujet des porcheries intégrées en implantation dans le Suroît, notamment les projets de 9106-3719 Québec inc., de Ferme J.P.L. inc., de Ferme Marilynne et de Ferme Mario Vinet.

[2] L'audience, fixée pour les 2 octobre 2002 et 21 février 2003, a été suspendue à la requête des parties vu la possibilité d'une entente hors de cour.

[3] La demanderesse décide, après une importante correspondance échangée entre les parties, de maintenir la tenue d'une audience, mais, cette fois, n'impliquant que le Ministère et 9106-3719 Québec inc., Ferme Marilynne et Ferme Mario Vinet.

[4] La demanderesse conteste donc la décision du Ministère lui ayant refusé l'accès, selon les termes des articles 23 et 24 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*¹, aux documents demandés.

DÉCISION

[5] **ATTENDU** l'étude du dossier et la présence à l'audience des procureures et représentants du Ministère et des tierces parties;

[6] **ATTENDU** que la demanderesse, bien que dûment convoquée, ne s'est pas présentée à l'audience fixée pour le 18 mai 2004 et n'a pas informé ni avisé la Commission d'accès à l'information (la « Commission ») des motifs de cette absence;

[7] **ATTENDU** que la procureure du Ministère, M^e Anne Des Roches, a tenté sans succès de rejoindre la demanderesse en vue de la préparation de l'audience;

¹ L.R.Q., c. A-2.1.

[8] En conséquence, la Commission considère que son intervention n'est manifestement plus utile et décide donc de **FERMER** le dossier.

MICHEL LAPORTE
Commissaire

Bernard, Roy & Associés
(M^e Anne Des Roches)
Procureurs de l'organisme

Brodeur, Lord, Hotte
(M^e Marie-Andrée Hotte)
Procureurs des tierces parties